

Service eau et biodiversité

Demande d'autorisation de chasse à l'affût et à l'approche du sanglier pendant la période d'ouverture anticipée

Période comprise entre le 1^{er} juin 2021 et l'ouverture générale de la chasse 2021-2022

(Selon les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral en vigueur portant sur l'exercice de la chasse au gibier sédentaire en vigueur, et en application de l'article R. 424-8 du CE)

<input type="checkbox"/> Je suis propriétaire ou titulaire du droit de chasse (délégation unique possible)
<input type="checkbox"/> Je suis fermier (droit de chasser) (Pas de délégation possible) (Pour les territoires inscrits au bail de fermage)
Nom et prénom :
Adresse :
Mail : Tél : . / / / /
Lieu-dit d'installation du (ou des) mirador(s) :
Sur la commune de (une demande par commune):

Conditions spécifiques de chasse :

- 1 - Tir à l'affût à partir d'un mirador d'une hauteur minimale d'un mètre, à l'exclusion de tout véhicule
- 2 - Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipé d'une lunette de tir, d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1 000 joules à 100 mètres
- 3 - Port obligatoire de dispositifs vestimentaires fluorescents visibles

Fait à, le/.....
(signature)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Unité de gestion :

Décision

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE
Motif :
..... | <input type="checkbox"/> FAVORABLE
A Laval, le
Pour le préfet et par délégation, |
|---|---|

La présente autorisation, ou sa copie pour le délégataire unique, est à présenter sur toute réquisition des agents chargés de la police de la chasse.

Une carte de prélèvement doit être transmise, dans les 3 jours, pour chaque animal tué,
à la Fédération Départementale des Chasseurs

Possibilité de déclaration sur le site de la fédération départementale des chasseurs de la Mayenne : www.chasse53.fr

La présente demande peut être transmise :

- soit à l'adresse postale ci-dessous, en joignant une enveloppe à votre adresse pour la réponse, affranchie au tarif en vigueur ;

- soit par mail à l'adresse ci-dessous, la réponse vous parviendra par le même moyen.

DDT de la Mayenne- service eau et biodiversité - cité administrative -

Rue Mac Donald – B.P. 23009 – 53063 – Laval cedex 9 –

Tél : 02 43 67 89 70 ou par courriel : ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr